



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 7 juillet 2022

| | |
|---|-----------|
| NOMBRE DE MEMBRES | |
| CONSEILLERS EN EXERCICE | 19 |
| PRESENTS | 16 |
| VOTANTS | 18 |
| DATE DE CONVOCAION | |
| 30 juin 2022 | |
| DATE D’AFFICHAGE | |
| 11 JUIL. 2022 | |
| Codification : 3.3 | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 11 JUIL. 2022 et publication du 11 JUIL. 2022 | |
| Le Maire, Jean-Yves BOIRE | |

L'an deux mille vingt-deux le **sept juillet**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le trente juin deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absentes avec excuse :

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Roseline TRAMBOUZE donne pouvoir à Christine VALADE

Absent sans excuse : Patrick PORNET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Patrick DUCROS

OBJET : 2022-024 : convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition de la salle des sports à l'ADAPEI IME Le Mayollet, pour la saison 2022 / 2023 (du 1^{er} septembre 2022 au 30 juin 2023), pour des séances de sport les lundis après-midis pour des enfants atteints de déficience intellectuelle.

Il est proposé de déroger à la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018 qui fixe les tarifs et donc de mettre à disposition ces locaux à titre gratuit, la gratuité étant justifiée par l'intérêt général de la démarche car il s'agit de favoriser l'insertion / l'ouverture sur le monde extérieur de ces jeunes handicapés et de leur permettre de pratiquer des activités sportives.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220707-2022-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022

Publication : 11/07/2022

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de la salle des sports entre la commune et l'ADAPEI IME Le Mayollet pour la saison 2022 / 2023.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents et actes afférents.
- **De préciser** que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 11 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220707-2022-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022

Publication : 11/07/2022